

MARCHES PUBLICS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

MARCHE : VETEMENTS PROFESSIONNELS

Dépositaire de l'offre

Établissement : LYCEE DENIS DIDEROT
21, avenue du Général de Gaulle
B.P 195
52206 LANGRES CEDEX

Pouvoir adjudicateur : M. Michel LESAGE, Proviseur

Contact : Mme Anaïs CAPOANI

Courriel : anais.tonnelier@ac-reims.fr

Durée du contrat : Du 01/09/2018 au 31/08/2019

Le Lycée Denis Diderot regroupe deux sections d'enseignement situées à Langres sur deux sites distincts :

- Une Section d'Enseignement Général (SEG), possédant un service de restauration
21, avenue du Général de Gaulle à Langres
- Une Section d'Enseignement Professionnel (SEP), possédant un service de restauration
713, avenue de l'Europe à Langres
- Une Section Hôtelière
Rue Jacques Prévert à Langres

Article n° 1 : Procédure

Procédure adaptée selon les dispositions de l'art. 27 du décret du 25 mars 2016.

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur Michel Lesage, Ordonnateur du Lycée Denis Diderot à Langres

Type d'acheteur public : E.P.L.E. (établissement public local d'enseignement)

Publication : - par télé procédure sur le **site de l'association journées de l'intendance (AJI)**.

Adresse électronique : <http://www.aji-france.com>

- sur le site du Lycée Denis Diderot

Adresse électronique : <http://lycee-diderot.com>

Article n° 2 : Objet du marché

Fournitures de vêtements professionnels pour le personnel et les élèves sont classées selon le lot suivant :

- Lot n°1 : Vêtements professionnels pour le personnel
- Lot n°2 : Vêtements professionnels pour les élèves

Article n°3 : Forme du marché

Le Lycée Denis Diderot regroupe deux sections d'enseignement situées à Langres sur deux sites distincts :

- Une Section d'Enseignement Général (SEG)
21, avenue du Général de Gaulle, possédant un service de restauration

MARCHES PUBLICS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

- Une Section d'Enseignement Professionnel (SEP)
713, avenue de l'Europe, possédant un service de restauration et une **section hôtelière**.

Chaque section dispose d'un service d'intendance qui émettra ses propres bons de commande en fonction des besoins du service dont il assure la gestion.(concernant les vêtements pour les agents)

Les besoins pour les vêtements des élèves concernent seulement la section hôtelière

Article n°4 : Documents du marché

- Offre du candidat (selon modèle joint) comportant les quantités, les prix et valant **acte d'engagement**.
- Conditions Générales d'Achat.

Article n°5 : Paiement

Les règlements des factures seront effectués par mandat administratif dans les délais et conditions réglementaires. Le comptable assignataire est l'Agent comptable du lycée Denis Diderot à Langres. La facture à adresser au site sur lequel la livraison correspondante a été effectuée, établie en un original et deux copies ou par voie dématérialisée sur Chorus Portail Pro.

Elle portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les nom et adresse du créancier,
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement
- les nom et adresse du service acheteur
- le relevé des fournitures livrées
- le prix des fournitures livrées (hors TVA et TTC)
- le taux et le montant de la TVA

Il ne sera accordé aucune avance forfaitaire ni acompte au titulaire du marché.

Exécution par défaut

L'établissement est autorisé à se fournir là où il le juge convenable, du seul fait du retard, du refus de livraison, ou de la livraison défectueuse non remplacée. Au cas où il en résulte une différence de prix à leur détriment cette différence est mise en plein droit à la charge du fournisseur et imputée d'office sur le montant du plus prochain paiement effectué à son profit.

Résiliation

En cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles, l'établissement peut résilier le contrat pour ce qui le concerne, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de 15 jours.

Clause de sauvegarde

Au cas où les prix ajustés entraîneraient une augmentation sur l'année supérieure à 2%, l'établissement après avoir évalué la situation économique et les conditions de la concurrence se réserve la possibilité de résilier sans indemnité la partie non exécutée de prestations prévues au marché.

MARCHES PUBLICS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Article n°6 : Date limite de dépôt

Les offres devront être parvenues au plus tard le **18 MAI 2018 à 12H00** au service intendance du Lycée Denis Diderot à Langres :

- Dépôt des offres sur l'AJI avec le « *profil Acheteur* »
- Par courriel à l'adresse : anais.tonnelier@ac-reims.fr
- A titre exceptionnel :
 - En mains propres auprès du service d'intendance du Lycée Denis Diderot contre remise récépissé
 - Par voies postale à l'adresse suivante : LYCEE DENIS DIDEROT – Intendance
21, avenue du Général de Gaulle
B.P 195 - 52206 LANGRES CEDEX

Article n°7 : Documents à fournir

Le candidat produira les documents suivants :

- Le DUME (Document Unique de Marché Européen – transmission VIA CHORUS PRO)
- une offre de prix (document joint)

Article n°8 : Allotissement et quantités

Les quantités indiquées sur l'état des besoins pourront varier (ni minimum ni maximum) sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant au présent marché.

Les candidats pourront souscrire pour un ou plusieurs lots complets, et présenter des variantes que la personne responsable du marché pourra panacher.

Article n°9 : Qualité

Les vêtements de protection ont un double rôle, celui de sécuriser les personnes qui les portent d'une part (protection lors de l'utilisation de couteaux...), et d'autre part de constituer une barrière la plus infranchissable possible, entre le corps et l'environnement de travail : protéger les aliments préparés des contaminations biologiques dont sont vecteurs les vêtements civils par exemple.

Les tenues de cuisine, que ce soit les vestes ou les pantalons, doivent être fabriquées avec des matières de qualité pour un confort optimal. Les vêtements seront également résistants à la chaleur, à l'humidité.

Article n°10 : Prix

Les prix consentis s'entendent franco de port et d'emballage, sans minimum de commande.

Ils seront donnés : Prix hors T.V.A

Montant de la T.V.A

Prix T.T.C en Euros.

Les prix proposés demeureront fermes la durée du marché.

MARCHES PUBLICS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Pour les articles non précisés dans la fiche des besoins, le candidat proposera un coefficient de remise sur son catalogue : ce coefficient sera fixé pour la durée du marché.

Cette remise constitue une remise minimum, puisque les opérations promotionnelles seront toujours acceptées et traitées au cours du marché.

Article n°11 : Critères de jugement

Les critères de jugement seront :

- la qualité du produit : 30 %
- le prix : 30 %
- la qualité des services associés (fréquences des livraisons, délais ...) : 40 %

Article n°12 : Livraisons

Deux points de livraison :

LYCEE DENIS DIDEROT Section d'Enseignement Général (SEG) 21, avenue du Général De Gaulle à Langres,

LYCEE DENIS DIDEROT Section d'Enseignement Professionnel (SEP) 713, avenue de l'Europe à Langres,

Demande de renseignements

Les demandes de renseignements peuvent être adressées :

A Madame Anaïs CAPOANI
Courriel : anais.tonnelier@ac-reims.fr

Fait à Langres, le 18 Avril 2018

L'Ordonnateur,

Pouvoir Adjudicateur,

Michel Lesage

« Lu et Accepté »

Le responsable légal de l'entreprise

Nom et Prénom – Cachet de l'entreprise